

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2296

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauzet, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouvernyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Morage, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017**Délibération n° 2017-2296**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale
objet : Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme
service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon pilote ses projets d'investissement dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI) couvrant la période 2015-2020, adoptée par délibération n° 2015-0475 du Conseil du 6 juillet 2015. Cette PPI fait l'objet d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement.

Les autorisations de programme déterminent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des dépenses pluriannuelles.

Les crédits de paiement fixent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes (article L 3661-7 du code général des collectivités territoriales).

Le montant des autorisations de programme peut être révisé à chaque étape budgétaire.

Par délibération n° 2017-1711 du Conseil du 30 janvier 2017, la Métropole a fixé le montant de l'autorisation budgétaire pluriannuelle des autorisations de programme nouvelles à lancer au cours de l'exercice à 580,7 M€ répartis de la manière suivante :

- 410,3 M€ pour les projets dont 371,6 M€ pour le budget principal,
- 170,4 M€ pour les opérations récurrentes dont 147,6 M€ pour le budget principal.

Après analyse des besoins prévisionnels des directions jusqu'à la fin de l'année 2017, il est proposé, comme à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2017, de maintenir le volume tous budgets des autorisations de programme nouvelles votées, soit 580,7 M€.

Toutefois, pour tenir compte des opportunités offertes sur le territoire et garantir les futurs projets de la Métropole, notamment via la constitution de réserves foncières dédiées, un transfert d'autorisation de programme de 19 M€ vers les opérations récurrentes serait nécessaire au budget principal.

Par ailleurs, afin d'anticiper de nouveaux besoins de financement au budget annexe de l'assainissement, il est proposé de transférer 1 M€ d'autorisation de programme projets du budget annexe des eaux, dont le stock d'autorisations de programme nouvelles sera suffisant pour assurer la programmation des opérations prévues au second semestre.

Dans le même temps, le montant des autorisations de programme prévisionnelles de recettes pour l'ensemble des budgets peut être augmenté de 6,2 M€.

À l'issue des révisions d'autorisations de programme nouvelles 2017 proposées par budget, en dépenses et en recettes, les prévisions pluriannuelles, amendées lors de la décision modificative n° 2017-1980 du Conseil du 20 juillet 2017, s'établiraient comme suit :

Autorisations de programme nouvelles	Budget voté 2017 (en €)		Budget prévu 2017 après vote de la DM2 (en €)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
budget principal	518 487 513	127 076 227	518 487 513	131 696 517
budget annexe de l'assainissement	45 798 269	4 155 316	46 798 269	5 780 116
budget annexe des eaux	15 734 000	25 532	14 734 000	25 532
budget annexe du réseau de chaleur	700 000		700 000	
budget annexe du restaurant administratif	30 000		30 000	
Total	580 749 782	131 257 075	580 749 782	137 502 165

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide la révision des autorisations de programme globales nouvelles 2017 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. recettes : 131 696 517 €,

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 46 798 269 €,

. recettes : 5 780 116 €,

- budget annexe des eaux :

. dépenses : 14 734 000 €

2° - Approuve l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières (hors logement social), sur l'opération n° 0P07O4497, pour un montant de 19 000 000 € en dépenses, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 000 000 € en 2017,

- 13 000 000 € en 2018.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 29 000 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.